

CONCOURS INTERNATIONAL DE MAQUETTES

23-24 MAI 2026

LES BLINDÉS : INSPIRATIONS ANIMALES

EXPOSITION LIBRE > DÉMONSTRATION DYNAMIQUE DE CHARS > ESPACE COMMERCANTS
VISITE DES RÉSERVES > INITIATION ENFANTS > TOMBOLA > RESTAURATION SUR PLACE

MINISTÈRE DES ARMÉES
MUSÉE DES BLINDÉS Saumur RCF RADIO Anjou

1043 route de Fontevraud - 49400 SAUMUR
02 41 83 69 95 - contact@museedesblindes.fr
www.museedesblindes.fr



Association des Amis du Musée des BLINDÉS & de la CAVALERIE

Concours International de maquettes
1043 Route de Fontevraud
BP 4143
49403 SAUMUR Cedex
contact@museedesblindes.fr

02 41 83 69 97
www.museedesblindes.fr
www.musee-cavalerie.fr

*Ouverture au public les samedi et dimanche
de 9h00 à 18h30*

SAMEDI 23 MAI 2026

- à partir de 8h Accueil participants préinscrits, exposants et artisans
Mise en place des maquettes et des stands
 - à partir de 10h Accueil des participants non préinscrits
Fermeture du parking
 - 10h Présentation dynamique
 - 11h30 Clôture des inscriptions
 - 12h Présentation dynamique
 - 15h Jugement concours (fermeture de la salle)
- VISITE DES RESERVES 5 € par personne – 10h15 12h00 12h30 15h30
16h00 16h30 17h00

DIMANCHE 24 MAI 2026

- 9h Ouverture du musée
- 10h Fermeture du parking
- 11h30 Présentation dynamique
- 15h Présentation dynamique
- 16h Proclamation des résultats
- 18h30 Fermeture du Musée

VISITE DES RESERVES 5 € par personne – 9h45 12h00 13h30 15h30
16h00 16h30

Présence de personnalité du monde de la maquette
pour des démonstrations.

TARIFS

- Pré-Inscription jusqu'au 11 mai 2026
2 € par pièce
à partir de 3 pièces : **FORFAIT 5 €**
Paiement sur place le samedi
- Inscription sur place **4 € PAR PIÈCE**
UNIQUEMENT LE SAMEDI DE 10 H A 12 H 00
- Exposant LIBRE **GRATUIT**
- Accompagnateur 4 € pour le week-end

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à vous préinscrire par mail ou par courrier jusqu'au 11 MAI 2026 moyennant un paiement de 2 € par pièce présentée (à partir de 3 pièces forfait de 5 €) à régler sur place le samedi matin.

Il sera toutefois possible de vous inscrire sur place le samedi uniquement de 10h à 12h moyennant un paiement de 4 € par pièce présentée.

Les plateaux repas sont disponibles seulement sur réservation.

PARKING

L'accès au parking sera possible le samedi jusqu'à 10h, pour l'installation des stands et la présentation des maquettes en concours. A partir de 10h, l'accès sera interdit afin de dégager l'espace pour la présentation dynamique.

SÉCURITÉ

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.

Compte tenu de la nature militaire du site, les exposants et visiteurs doivent s'abstenir du port d'un uniforme quel qu'il soit en dehors de la tenue réglementaire de l'armée française pour ceux qui sont habilités à la porter.

Préambule :

L'inscription au concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement

Les tables du concours sont réservées uniquement aux pièces inscrites à cet effet et celles-ci doivent être présentées dans la salle concours.

Pour toutes les autres pièces non inscrites, elles seront exposées sur les tables dans les salles voisines.

Toutes les catégories sont jugées sur le principe de l'open avec une exigence plus appuyée pour les catégories Master. Celles-ci seront jugées de manière plus poussée que les Standards et se verront compléter par un certificat de mérite.

Les médailles ne sont pas systématiques sur les catégories.

Une pièce déjà primée et ou déjà présentée lors d'une précédente édition à Saumur sera écartée et non jugée.

Le prix « Général ESTIENNE » récompensera la plus belle réalisation de ce concours, le Prix « Colonel AUBRY » déterminera le coup de cœur du Président de l'association, le Prix « Georges GUYNEMER » récompensera la plus belle réalisation des aéronefs et le Prix du Meilleur jeune mettra en avant la plus belle réalisation des Juniors.

Différentes récompenses viendront compléter les résultats comme les coups de cœur des commerçants, des associations et clubs présents.

Le Jury :

Il est composé de maquettistes compétents dans le domaine de la maquette et historique.

Les membres du jury ne peuvent, et ce dans aucune catégorie, participer au concours. Une vitrine avec leurs réalisations sera mise à disposition dans la salle concours.

La maquette est un loisir avant tout, animé par la passion de l'histoire et de ses techniques. Les manifestations éventuelles de mécontentement seront exclues comme ses auteurs. De ce fait, les décisions du jury sont sans appel, irrévocables et définitives. Les délibérations sont faites à huis clos afin de garantir la sérénité du jugement.

Lors du jugement, seuls les juges seront admis dans la salle, sauf accord exceptionnel du président du jury (presse, organisation, ...).

Règlement :

Art 1 : Le concours est ouvert à tous les maquettistes indépendants et ou affiliés à un club ou organisation.

Art 2 : Pour être jugé, chaque réalisation doit comporter au moins **un véhicule militaire ou d'origine militaire terrestre** (roues, chenilles, semi-chenillés sur châssis civil ou militaire) ayant existé ou non comme les prototypes ou les « paper-panzer » dans les catégories C11 à C101.

Des catégories sont réservées aux aéronefs civils et ou militaires, on entend avions, hélicoptères, planeurs, ayant existé, ils seront présentés dans les catégories A110 à A240, A201 et C91 pour les aéronefs futuristes et prototypes (What-IF).

Art 3 : Les pièces seront déposées le samedi à partir de 08h00 jusqu'à 14h00. Elles ne pourront être reprises qu'après proclamation des résultats le dimanche. Tout retrait avant devra se faire avec l'accord du président du Jury.

Art 4 : Chaque pièce sera présentée avec une fiche d'information comportant son nom et son numéro, la catégorie et le numéro de son propriétaire fournie par l'organisation. Aucun signe distinctif permettant d'identifier un club et ou son auteur sur la fiche et ou sur la maquette ne sera toléré, la pièce ne sera pas jugée.

Art 5 : Sont considérées comme « maquettes » les pièces assemblées, collées et peintes par le maquettiste. Les pièces issues du commerce déjà montées et peintes ne seront pas jugées. Elles doivent être l'œuvre de son propriétaire.

Art 6 : Si une pièce présente un caractère offensant, dégradant, raciste et ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs aux yeux du public, des organisateurs et ou jury, elle sera exclue du concours.

Art 7 : Le jury se réserve le droit de supprimer une catégorie si celle-ci ne comporte pas au moins trois pièces d'auteurs différents. Elle sera de ce fait rajoutée à une autre catégorie similaire.

Il en va de même pour les pièces ne correspondant pas à la catégorie où elles sont inscrites, celles-ci seront déplacées.

Art 8 : Chaque participant ne peut prétendre qu'à une nomination par catégorie. Si le participant est inscrit en catégorie Master, toutes ses autres pièces devront être aussi en Master.

Art 9 : Une même pièce ne peut être inscrite dans plusieurs catégories.

Art 10 : Le participant ayant reçu une médaille d'or en standard lors d'une précédente édition, devra obligatoirement s'inscrire en Master. La catégorie reste bien sûr ouverte à tous les maquettistes.

Le jury se réserve le droit de déplacer les pièces de niveau standard vers le Master s'il juge le niveau digne d'un Master.

Art 11 : Catégorie Scratch véhicule terrestre

Modèle entièrement réalisé à partir d'un plan et ne devant comporter au maximum que 20% de pièces issues du commerce.

Sont acceptés en guise de « détail » des pièces en résine, photodécoupe, métal divers et ou issues de l'impression 3D. Un modèle complet en impression 3D ne correspond pas aux critères de cette catégorie.

L'auteur doit obligatoirement fournir une planche ou un book de plusieurs photos explicites en cours de montage afin que le jury puisse apprécier la qualité du scratch et son niveau de conception.

La peinture ne sera pas un critère de récompense.

Art 12 : Catégorie véhicules seuls

Seules seront jugées les réalisations ne comportant qu'un seul véhicule militaire ou d'origine militaire sur une base exempte de tous éléments de décors. Seront tolérés les maquettes avec une figurine ou buste dans les trappes ou posées sur une représentation de terrain basique. Ceux-ci n'entrent pas dans les critères de jugement.

Art 13 : Catégorie Dioramas

Réalisation d'une scène vivante avec un ou plusieurs véhicules terrestres militaire ou d'origine militaire, racontant une histoire où tous les éléments composants l'œuvre seront pris en considération comme son histoire, composition, qualité d'exécution, peinture, présentation...

Art 14 : Catégorie d'après photo

Les réalisations doivent représenter une scène réaliste issue d'une photo qui devra en être la parfaite reproduction. Cette photo doit obligatoirement accompagner la maquette. Les pièces ne correspondant pas à ce critère ne seront pas jugées.

Art 15 : Catégorie Juniors

Ouverte uniquement aux participants de moins de 16 ans le 23 mai 2026, présentant des véhicules militaires terrestres et ou aéronefs. Une pièce d'identité devra être présentée à l'inscription. Néanmoins, ils peuvent s'inscrire dans toutes les autres catégories.

Art 16 : Catégorie Humours et Uchronie

Tous modèles terrestres et aériens de toutes échelles issues de l'imagination humoristique de son auteur, y compris les Paper-Panzer, les WHAT-IF pour les aéronefs et tous prototypes futuristes n'ayant pas existé.

Art 17 : Catégorie Thématique

L'inscription est limitée à une pièce par auteur. Elle devra être conforme et correspondre au thème décidé par le musée. Jugée avec les critères du Master, elle est ouverte à toutes et tous.

Une catégorie sera réservée aux véhicules terrestres et une autre aux aéronefs.

Art 18 : Catégorie Aéronefs seuls

Chaque réalisation doit comporter un avion, hélicoptère, planeur, prototype ayant existé.

Les aéronefs futuristes ou « What If » se verront placer dans la catégorie Humour et Uchronie (C91).

Seules seront jugées les réalisations ne comportant qu'un aéronef sur une base exempte de tous éléments de décors.

Une figurine sera toutefois tolérée mais elle ne sera pas prise en compte dans le jugement. Si la réalisation comporte des éléments de décors donnant vie à une scène, elle sera déplacée en catégorie dioramas.

Pour les aéronefs en scratch, le jury invite l'auteur à fournir une planche photo ou book de plusieurs photos explicites afin d'en apprécier tout le travail fourni et sont invités (pour les scratch intégral) à se placer en catégorie Master. Les réalisations intégrales en 3D ne sont pas considérées comme du scratch.

Art 19 : Catégorie Dioramas aéronefs

Réalisation d'une scène vivante avec un ou plusieurs aéronefs civils, militaires et ou d'origine militaire, racontant une histoire. Tous les éléments composant l'œuvre seront pris en compte comme l'aspect historique, la qualité d'exécution, la peinture, les figurines, la présentation...

CATÉGORIES

1. SCRATCH VEHICULES MILITAIRES :

C11 toutes échelles

2. VEHICULES SEULS DE 1900 A NOS JOURS (STANDARD) :

C21 échelle 1/35° au 1/32°

C22 échelle 1/43° au 1/87°

3. VEHICULES SEULS DE 1900 A NOS JOURS (MASTER) :

C31 échelle 1/35° au 1/32°

C32 échelle 1/43° au 1/87°

4. DIORAMAS DE 1900 A NOS JOURS (STANDARD) :

C41 échelle 1/35° au 1/32°

C42 échelle 1/43° au 1/87°

5. DIORAMAS DE 1900 A NOS JOURS (MASTER) :

C51 échelle 1/35° au 1/32°

C52 échelle 1/43° au 1/87°

6. D'APRES PHOTOGRAPHIE :

C61 toutes échelles de 1900 à nos jours

7. VEHICULES ET DIORAMAS DE 1900 A NOS JOURS :

C71 autres échelles n'entrant pas dans les catégories C11 à C52

8. JUNIORS :

C81 toutes échelles de 1900 à nos jours

9. HUMOUR ET UCHRONIE :

C91 toutes échelles confondues véhicules, aéronefs (what-if) seuls et dioramas

10. THEMATIQUE (MASTER) :

C101 Thème « Les blindés : inspirations animales »

C201 Thème aéronefs : inspirations animales

11. AERONEFS (avions et hélicoptères) (STANDARD) :

A110 aéronefs seuls (échelle 1/72° et moins)

A120 aéronefs seuls (échelle 1/48°)

A130 aéronefs seuls (échelle 1/32° et plus)

A140 Dioramas toutes échelles

12. AERONEFS (avions, hélicoptères et scratchs) (MASTER) :

A210 aéronefs seuls (échelle 1/72° et moins)

A220 aéronefs seuls (échelle 1/48°)

A230 aéronefs seuls (échelle 1/32° et plus)

A240 Dioramas toutes échelles

INSCRIPTION

ARTISANS ET PROFESSIONNELS (à nous retourner avant le 06 AVRIL 2026)
ACCUEIL DES ARTISANS A/C DU VENDREDI 22 MAI A PARTIR DE 14 H 00
**L'emplacement des stands se fera en fonction de l'arrivée des dossiers d'inscription
et du nouvel aménagement du musée**
contact@museedesblindes.fr
1043 route de Fontevraud BP 4143 49403 SAUMUR CEDEX

Un espace commercial est réservé aux artisans et stands commerciaux. L'espace de vente est disponible au prix unitaire de 90 € TTC le module de 3m² pour les deux jours. **L'emplacement de ces derniers est défini en fonction des impératifs du musée (sécurité, accueil et circulation du public, aménagements liés au concours).**

Il est demandé aux bénéficiaires de respecter strictement les horaires notamment de démontage le dimanche soir (fermeture du musée à 18h30) et de laisser l'emplacement propre à l'issue de l'exposition.

Ne seront admis que les professionnels qui ne vendent pas d'articles identiques à la boutique du musée.

1 MODULE 90 € = 3m² (2m de largeur sur 1,50m de profondeur)

Je souhaite disposer de module(s) X 90,00 € =.....

(Nous pouvons vous mettre à disposition des tables dans la limite de nos disponibilités).

NBRE DE TABLE(s) (1m83 x 0,76m) SOUHAITEE(s) : (une par module).

Pour les artisans **exclusivement** « IMPRESSION 3D » un espace sera dédié.

SOUHAITEZ-VOUS ETRE PLACÉ DANS LA SALLE « IMPRESSION 3 D » : OUI NON

N'hésitez pas à animer votre stand par des démonstrations, des explications, des affiches...

Je verse aujourd'hui pour confirmer ma réservation, la somme de.....

par chèque à l'ordre de l'AAMBC

par virement bancaire

A réception de votre dossier complet, vous recevrez des bracelets en fonction du nombre de personnes sur le stand.

NOM DE L'ENSEIGNE :

N°SIRET :

NOM DU RESPONSABLE :

NBRE DE PERSONNES SUR LE STAND :

ADRESSE :

CODE POSTAL :VILLE :

TEL. :

MAIL :

Fait à le

Signature

(Tampon commercial pour les artisans et stands commerciaux)

Les chiens sont interdits dans le musée.

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.

IBAN	BIC
FR76 3000 4020 7100 0100 0793 746	BNPAFRPPXXX

INSCRIPTION

EXPOSITIONS LIBRES (à nous retourner avant le 06 AVRIL 2026)

ACCUEIL DES EXPOSANTS A/C DU VENDREDI 22 MAI A PARTIR DE 16 H 00

L'emplacement des stands se fera en fonction de l'arrivée des dossiers d'inscription

et du nouvel aménagement du musée

contact@museedesblindes.fr

1043 route de Fontevraud BP 4143 49403 SAUMUR CEDEX

La liberté est donnée à chaque participant pour aménager ses tables et le musée est attaché à ce que la qualité soit privilégiée par rapport à la quantité. Quelques règles sont à respecter :

- la vente n'est pas autorisée dans cet espace (voir dossier inscription ARTISANS),
- l'organisation et/ou la tenue d'évènements parallèles à la manifestation ne seront pas autorisées,
- chacun se doit de respecter les lieux, les autres participants et le public en adoptant un comportement neutre et courtois, tout abus en matière de consommation d'alcool, tous excès dans le domaine de l'alimentation (organisation d'un repas complet sur un stand) ainsi que toutes dérives comportementales feront l'objet de sanctions de la part des organisateurs de l'événement.
- les chiens sont interdits dans le musée.

Il est demandé aux bénéficiaires de respecter strictement les horaires notamment de démontage le dimanche soir (fermeture du musée à 18h30) et de laisser l'emplacement propre à l'issue de l'exposition.

Je souhaite disposer de..... ml

Suite au réaménagement du musée et afin de satisfaire toutes les demandes et accueillir tout le monde, nous limitons la réservation à 8 ml par club (soit 4 tables).

NOM :

NOM DU RESPONSABLE :

NBRE D'EXPOSANTS :

Nombre d'exposant limité pour la gratuité à 10 personnes, au-delà tarif accompagnateur 4 €/personne.

A réception de votre dossier complet, vous recevrez des bracelets en fonction du nombre de personnes sur le stand.

ADRESSE :

TEL. :

MAIL :

Fait à le

Signature

Les pièces présentant un caractère offensant, dégradant, raciste ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs seront susceptibles d'être exclues.

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) fait son affaire des assurances nécessaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Pré-Inscription jusqu'au 11 MAI 2026

2 € PAR PIÈCE à partir de 3 pièces : FORFAIT 5 €

Paiement sur place le samedi

Inscription sur place : 4 € PAR PIÈCE (le samedi de 10 H à 12 H)

(A remplir en caractère d'imprimerie s.v.p. Fiche à dupliquer si plus de 3 pièces présentées)

contact@museedesblindes.fr

1043 route de Fontevraud BP 4143 49403 SAUMUR CEDEX

NOM : _____ PRENOM : _____

CLUB : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

PAYS : _____

TEL : _____

MAIL : _____

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
		DIMENSION DU SOCLE :.....

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
		DIMENSION DU SOCLE :.....

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
		DIMENSION DU SOCLE :.....



REPAS DU SAMEDI 23 MAI ET DU DIMANCHE 24 MAI 2026

(Réservation avant le 11 MAI 2026)

Un plateau repas est prévu pour le samedi midi et pour le dimanche midi. Il sera servi à l'extérieur du musée ou sous une tente en fonction des conditions climatiques.

Samedi

Nombre de plateau repas _____ X 13,00 € = _____ €

Dimanche

Nombre de plateau repas _____ X 13,00 € = _____ €

Je verse aujourd'hui pour confirmer ma réservation, la somme de.....

par chèque à l'ordre de l'AAMBC

par virement bancaire

NOM : _____

NOM DU RESPONSABLE : _____

ADRESSE: _____

TEL. : _____

MAIL : _____

Fait à le
Signature

IBAN	BIC
FR76 3000 4020 7100 0100 0793 746	BNPAFRPPXXX